



Communauté de Communes Nord Limagne

ecturale

II - PROJET
A - Fiches conseils



ARTICULATION DU DOCUMENT ET PLAN

Le diagnostic, première étape de la Charte Paysagère et Architecturale de la Communauté de Communes Nord Limagne, validé par le Conseil Communautaire du 29 novembre 2002, avait mis en évidence les points forts et les faiblesses du territoire : ainsi la diversité et la richesse du bâti vernaculaire ou l'harmonie du paysage, ou encore un recul général de la végétation et des difficultés à insérer les constructions nouvelles.

Ce projet, deuxième document de la Charte, offre un programme destiné à promouvoir les points forts du territoire et à infléchir les tendances négatives, en matière de paysage et d'architecture.

Des axes de travail ont donc été définis au cours de réunions régulières avec les élus (décembre 2002, janvier et février 2003), définis également grâce à leurs réponses à un questionnaire ciblé, définis enfin en relation avec les organisme compétents.

Tous souhaitaient un texte clair et simple. Pour aller le plus possible dans ce sens, il a été décidé d'utiliser uniquement des **fiches** :

- A. Les unes dites « **Informations-Préconisations** » constituent la première partie du document. Ordonnées dans six grandes rubriques, elles donnent les orientations en matière de Planification, Espaces Publics, Bâti, Plantations, Eau et Axes de Circulation. Elles balayent l'ensemble des thèmes à prendre en compte. Elles sont au nombre de 16.
- B. Les fiches dites « **Actions** », regroupées dans une deuxième partie, correspondent à des actions concrètes à mener. Certaines de ces actions ont été jugées prioritaires, soit qu'elles étaient vite lisibles, soit qu'elles permettaient de sensibiliser rapidement les habitants. Ensemble, elles s'inscrivent dans une démarche globale qui se veut dynamique. D'autres s'inscrivent dans une perspective à plus long terme (tel le recensement des chemins). Elles sont au nombre de 21.

1 / PLANIFICATION

	Page
Fiche n° 1- Documents d'urbanisme	4
2- Zones susceptibles de recevoir des constructions nouvelles d'un point de vue paysager	5
3- Une étude de programmation préalable : le Plan d'Aménagement de Bourg	9

2/ ESPACES PUBLICS

4- Orientations	11
5- Les traitements du sol	13
6- Le mobilier urbain	17

3/ BATI

7- L'architecture vernaculaire : typologie et matériaux	23
8- L'architecture vernaculaire : restauration	26
9- Habitations nouvelles	31
10- Bâtiments agricoles et industriels	33

4/ PLANTATIONS

11- Aménagement paysager des espaces publics	37
12- Arbres d'alignements et isolés	38
13- Les haies : leur rôle, les différents types, les choix d'espèces, conseils pratiques	40
14- Le fleurissement : choix d'espèces, cas particuliers (bourg, rocailles et murets, talus)	49

5/ EAU

15- Redécouverte d'un potentiel oublié	55
--	----

6/ AXES DE CIRCULATION

16- Orientations	56
Cartes	58

DOCUMENTS D'URBANISME**Objectifs :**

- identité du territoire
- valorisation du patrimoine
- insertion paysagère
- sensibilisation des habitants

Rappel du diagnostic :

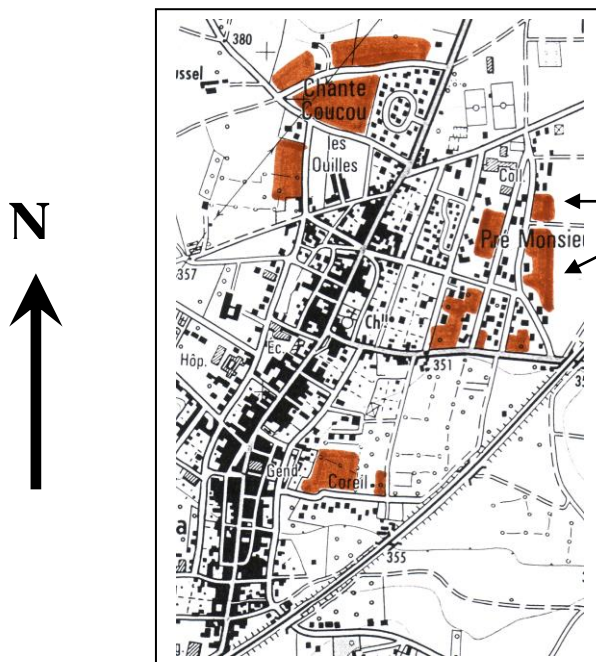
- Deux phénomènes : la pression urbaine et le manque de documents d'urbanisme sont préjudiciables à la cohérence du paysage. Les silhouettes des villages et les entrées de bourgs se dégradent. L'implantation mal maîtrisée de nouvelles constructions a sur le paysage un impact négatif. Les documents d'urbanisme sont donc des outils indispensables à un développement harmonieux et cohérent des villages.
- On constate que : Les caractéristiques architecturales et paysagères des villages sont peu ou pas du tout prises en compte dans les POS et PLU. On ne tend pas vers le respect de ces caractéristiques dans les constructions nouvelles.

En conséquence :

- Mettre en place ou modifier les documents d'urbanisme de façon à maîtriser l'occupation du sol et à définir précisément les espaces (résidentiel, économique, loisirs...).
- Elaborer des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales qui prennent en compte la gestion du paysage :
 - veiller à la prise en compte des silhouettes de bourgs vus depuis les axes majeurs.
 - éviter les extensions urbaines débordant nettement du village, principalement le long des routes. Préférer une diffusion des nouvelles constructions au sein du bâti existant.
- Insister dans les PLU sur le caractère rural à préserver, dépendant notamment de l'insertion paysagère des nouvelles constructions. Penser aux clôtures de haies vives, composantes très important du paysage ainsi qu'aux couleurs de crépi et de tuiles. Inscrire ces éléments dans les règlements des PLU. Toutefois, ces instructions ne doivent pas être trop restrictives afin de ne pas être détournées. Veiller à leur respect lors de la déclaration de travaux et du Permis de Construire.
- Utiliser la mise en place des PLU ou des cartes communales comme vecteur de sensibilisation et d'information de la population. Exposer aux habitants les conclusions du diagnostic et les intentions municipales en insistant pour les PLU sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) par le biais de lettres, bulletins municipaux, exposition, permanences d'élus...

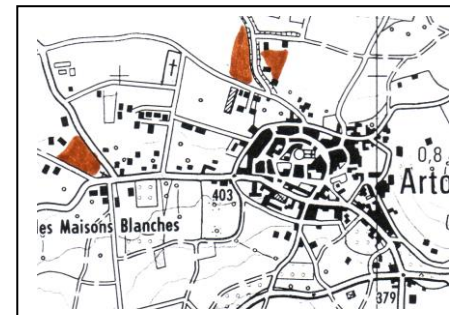
**ZONES SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES
D'UN POINT DE VUE PAYSAGER**

- Ces zones ont été délimitées dans le but de préserver les silhouettes des bourgs, leurs caractéristiques propres, voire pour certaines d'entre elles, de les améliorer ; tendre à une urbanisation mieux intégrée sans pour autant pénaliser le développement des communes.
- Il s'agit de préconisations, facteurs supplémentaires de réflexion lors de l'élaboration de documents d'urbanisme. Penser toutefois que ces délimitations ne sont pas suffisantes pour préserver les silhouettes. Il est bien évident qu'il est nécessaire parallèlement de veiller à l'intégration des constructions par des couleurs et une végétation adaptées.
- La délimitation a été réalisée in situ, en tenant compte des constructions et de la végétation existantes et qui ne figurent pas sur les cartes (qui, elles, datent d'une dizaine d'années).



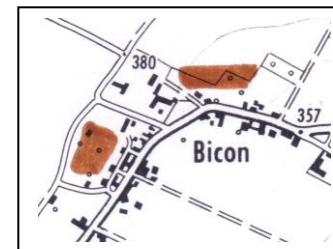
AIGUEPERSE

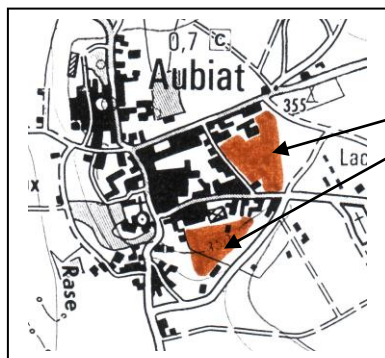
Vue depuis la déviation :
Veiller à ce que l'organisation respecte un alignement dans le sens nord-sud. (plantation d'un alignement d'arbres ?).
Nécessité d'intégrer les habitations nouvelles par une végétation dense et d'opter pour des couleurs de crépis et toitures en accord avec celle d'Aigueperse.



ARTONNE

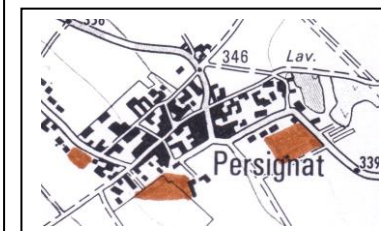
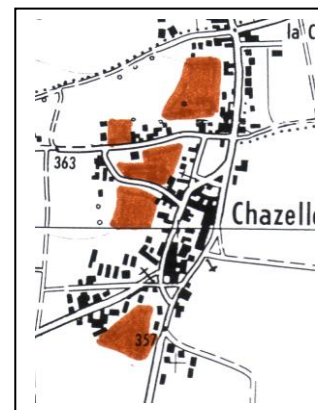
Zones possibles d'implantation mais penser à faire une étude plus poussée lors de l'élaboration de la ZPPAUP.



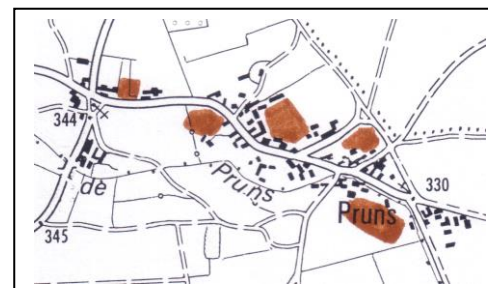
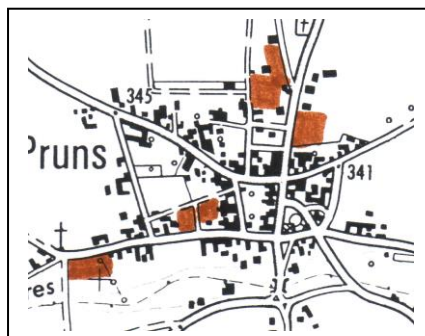


AUBIAT

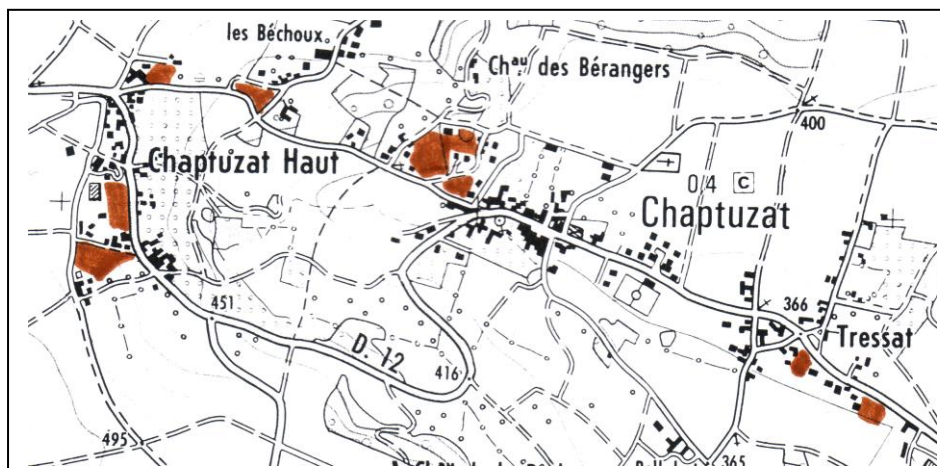
L'implantation de constructions dans ces zones permettrait d'intégrer au village le bâti nouveau existant. Mais il s'agit de zones très sensibles (vue depuis la RN 9). Nécessité de réfléchir au nombre de constructions, leur orientation par rapport au bâti existant et surtout aux couleurs employées et à une insertion par des plantations denses (préverdissage). Penser à la constitution d'un comité de pilotage.



BUSSIÈRES ET PRUNS

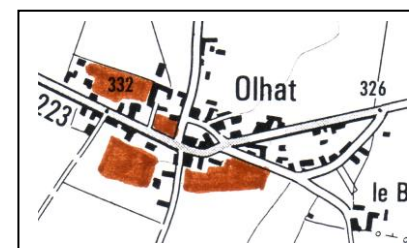
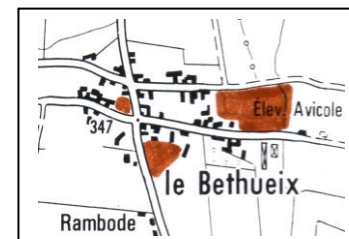
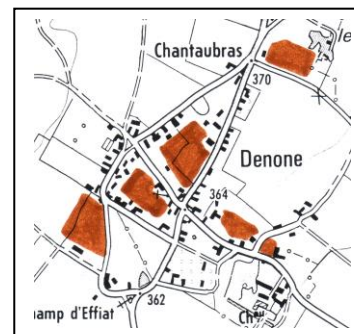
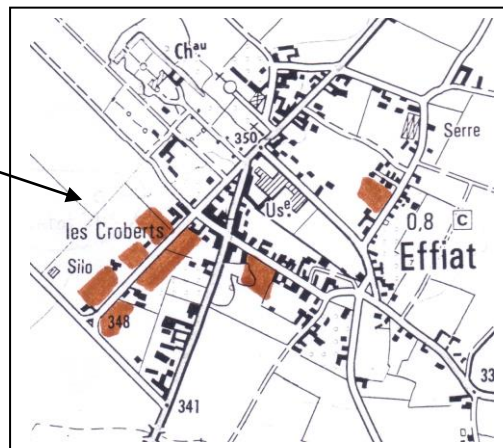


CHAPTUZAT



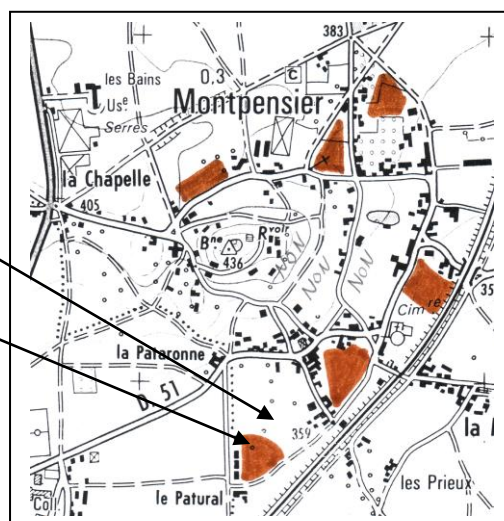
EFFIAT

Site sensible car en co-visibilité avec le château depuis la route.
 Construire un nombre suffisant d'habitations pour avoir une densité ne laissant pas apparaître une quelconque anarchie dans l'implantation.
 Veiller à l'existence d'une densité végétale importante.

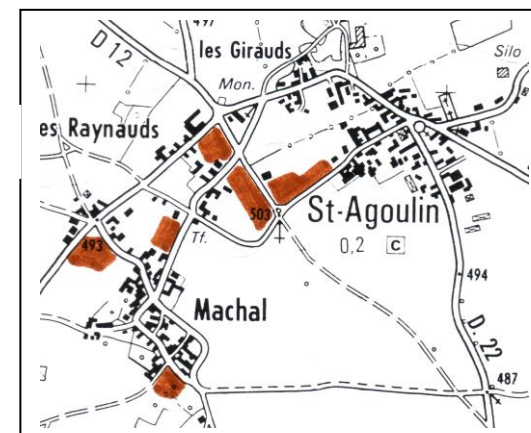


MONTPENSIER

Zone à arborer.
 Essayer d'obtenir une densité bâtie.

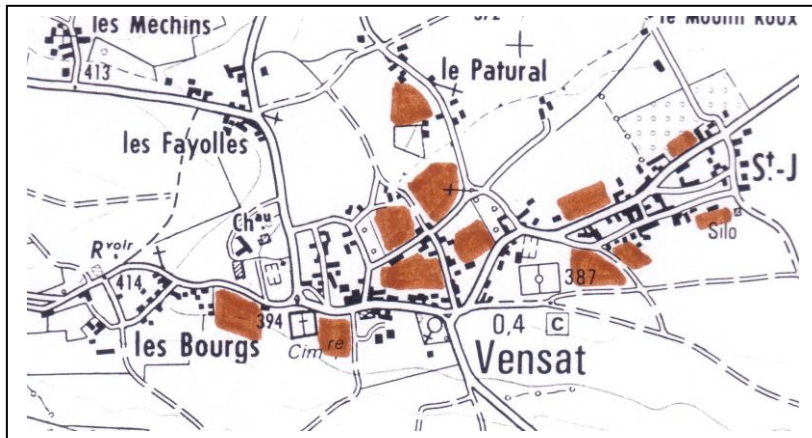
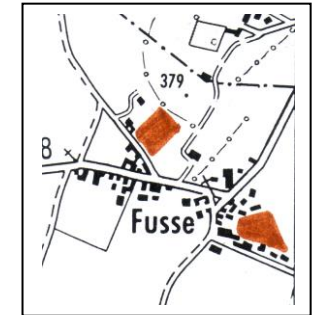
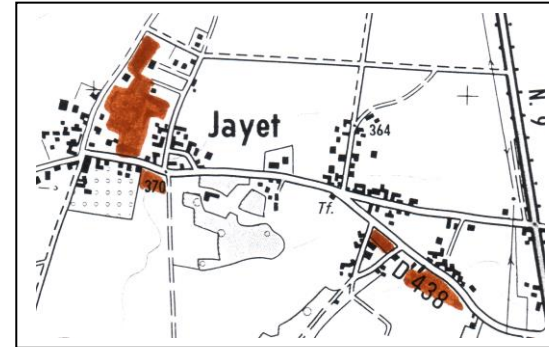
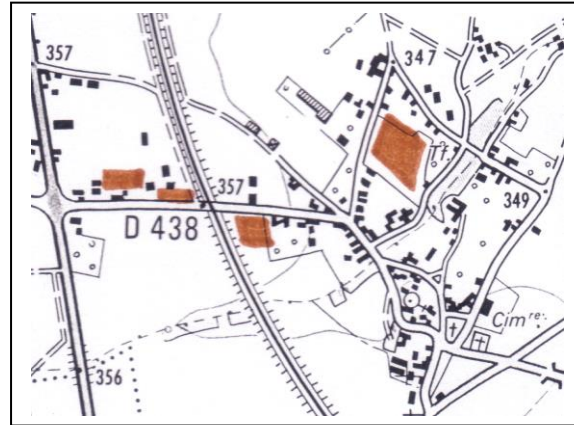
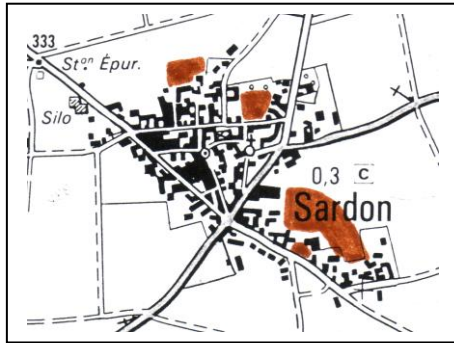


SAINT-AGOULIN

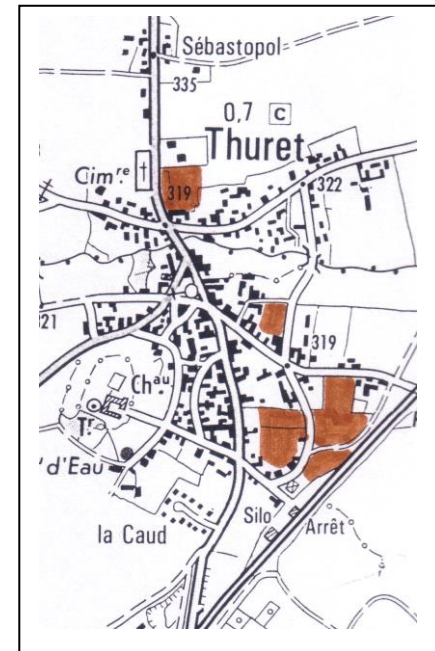
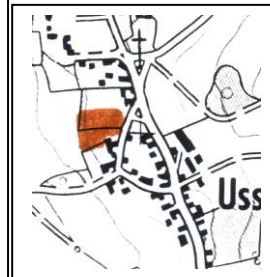


SAINT-GENES DU RETZ

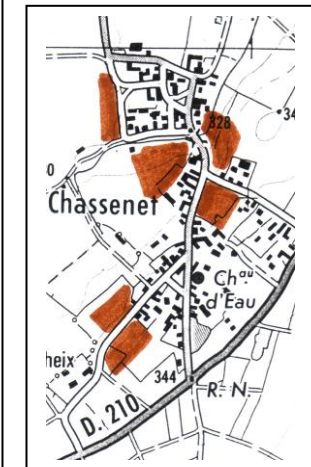
SARDON



VENSAT



THURET



UNE ETUDE DE PROGRAMMATION PREALABLE :
LE PLAN D'AMENAGEMENT DE BOURG (PAB)

Objectifs :

- identité du territoire
- valorisation du patrimoine
- insertion paysagère

Rappel du diagnostic :

- Le PAB est un outil de programmation globale de la commune. Or, la plupart des PAB du territoire ont été considérés comme étant des outils d'aménagement d'espaces publics. Aucun autre outil n'a remplacé cette notion importante de programmation.
- Il est ainsi nécessaire de reconsidérer les objectifs assignés aux PAB.

En conséquence :

- Considérer le PAB comme étant un outil de programmation globale d'aménagement et de revalorisation des espaces publics et des équipements, qui conduit également à une plus grande maîtrise de l'urbanisme et une meilleure prise en compte de problématiques d'habitat et de commerce.
- Travailler le cahier des charges et être rigoureux sur les traitements des différents points qui le composent.
- Différencier l'étude de programmation des projets d'amélioration des espaces publics. Et dans un deuxième temps, confier ces projets à d'autres maîtres d'œuvre.
- Etendre le périmètre d'étude à l'ensemble du territoire communal et ne pas se restreindre au bourg proprement dit.
- Faire appel à une équipe pluridisciplinaire permettant de disposer d'autres compétences que celles des architectes pour l'étude : paysagistes.....
- Mettre en relation les PAB avec les autres outils de programmation, qu'ils soient communaux ou intercommunaux (POS, carte communale, projet de territoire, PLH, amélioration de l'habitat, ...)
- S'assurer de la faisabilité financière du programme d'actions.

Trame générale pour une étude de PAB :

Comme toute étude, celle-ci se compose d'un diagnostic et d'un projet.

- Lors du diagnostic, s'intéresser :
 - au contexte physique, historique, économique, social, environnemental...
 - à l'organisation spatiale de la commune
 - au développement possible de la population
 - aux usages de la population, à la vie locale
 - aux projets
 - aux différentes études disponibles, communales et intercommunales (documents d'urbanisme, plan de réseaux, charte paysagère, projet de territoire, programme local de l'habitat ...)

De ces différents points, seront extraits les atouts, les faiblesses de la commune. En tirer les enjeux.

- Le projet :
 - déterminer les orientations possibles
 - élaborer un programme d'actions concrètes (quelles sont les priorités?)
 - A chaque action doivent correspondre les grands principes de mise en œuvre, schématisés (aménagement, procédures, estimations sommaires...)
 - associer la population (présentation du diagnostic puis du programme d'actions par séances publiques ou expositions).

Il s'agira entre autres de :

- penser le village dans sa globalité (accès, déplacement, stationnement, espaces publics stratégiques, équipements publics...)
- délimiter des zones constructibles
- étudier les cônes de vues importants
- protéger et améliorer l'action économique (agriculture notamment).
- déterminer les aménagements touristiques possibles
- etc....

Créer un comité de pilotage :

Penser à la composition d'un comité de pilotage associant différents partenaires compétents : élus, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale de l'Équipement, Trésor public ...

ORIENTATIONS

Objectifs :

- identité du territoire
- unité du territoire
- insertion paysagère
- promotion touristique
- valorisation du patrimoine

Rappel du diagnostic:

L'espace public est vecteur de l'image d'une commune. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de le soigner.

Sur le territoire, hors le cas d'Aigueperse dont la vocation de bourg-centre lui confère un caractère plus urbain, les villages doivent préserver et promouvoir l'image rurale de leurs espaces publics.

Parallèlement, les villages présentent des caractéristiques qui leur sont propres : leur échelle, leurs usages, leur économie ...

Il n'est donc pas aisé de répondre conjointement à tous ces impératifs.

Toutefois, on constate quelques problèmes récurrents :

- le non respect de l'équilibre des affectations de l'espace
- une accumulation d'objets : abri bus, signalétique, poubelles, bancs, etc. ..., sans intégration à l'environnement
- un entrelacs de réseaux aériens
- un emploi excessif de tout-enrobé-goudron, qui casse la convivialité des espaces
- peu d'entretien
- manque d'unité et de cohérence dans le mobilier urbain (dont signalétique notamment touristique insuffisante et points propres souvent mal implantés et mal insérés)

Il existe certes quelques cas très réussis d'intégration paysagère : à Aigueperse, la rue de l'hôpital ou à St Genès du Retz, l'entrée Est. Mais l'ensemble de ces espaces doit être revu.

Préconisations :

- Garder à l'esprit qu'il s'agit de conserver et promouvoir l'image rurale.
- Tendre à une vision globale de l'aménagement de bourg et non envisager l'aménagement des espaces publics seuls. Donc faire ou compléter les études de Plan d'aménagement de bourg (PAB).
- S'engager dans la démarche Villes et Villages Fleuris (VVF) qui est complémentaire de la démarche initiale du PAB en matière d'aménagement. La démarche VVF tend plutôt aux conseils qu'au concours.
- Comprendre qu'il existe plusieurs sortes d'espaces publics dans les villages : l'espace public central ne sera pas traité de la même manière que les espaces publics secondaires. Ceux-ci auront un caractère plus champêtre.
- L'espace public central, généralement Place de la Mairie, Place de l'Eglise etc.. sera plus structuré.
- Dans tous les cas :
 - veiller à la simplicité et à la lisibilité des espaces, à la simplicité dans le dessin et à l'économie dans les matériaux
 - rendre sa place à l'espace vert qui adoucit la dureté du minéral
 - intensifier l'enfouissement de réseaux aériens
 - développer le ravalement de façades donnant sur ces espaces.

Plusieurs points concernent la rubrique « Espaces Publics » :

- les traitements du sol : matériaux et bordures
- les trottoirs
- les plantations
- le stationnement
- le mobilier urbain

LES TRAITEMENTS DU SOL

LES MATERIAUX

- Viser la simplicité de façon à conserver l'esprit rural et la durabilité.
- Définir les usages de l'espace public étudié et différencier les matériaux en fonction de ces usages : véhicules, parkings, piétons, privé, public ...
- Réaliser des échantillons d'essai avant travaux notamment pour le béton, l'asphalte et le stabilisé afin de vérifier textures et couleurs.
- N'utiliser que trois matériaux en vis à vis maximum.

- Pavés de pierres naturelles

Grande résistance mécanique, pérennité des couleurs, excellente intégration au site, nombreuses possibilités d'appareillage.
Permet le ralentissement de la circulation mais bruyant.



- Dalles de pierres naturelles

Mêmes caractéristiques que les pavés de pierres mais ici, le traitement de surface pour assurer la rugosité est indispensable ; inadaptées à la circulation automobile, fragiles.



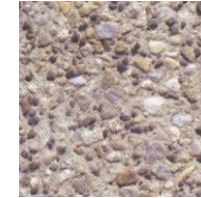
- Pavés et dalles béton

Nombreuses formes et couleurs disponibles ; grande résistance au temps mais inadaptés à un usage automobile ; entretien des joints impératif. Aspect urbain.



- Béton

Grande longévité, nombreuses textures et couleurs possibles. Facilité et rapidité de mise en œuvre. Défauts: sensible aux taches d'hydrocarbures et possibilité de différences d'aspect lors d'un même coulage.



- Enduits superficiels

Peu coûteux, adaptés à des reprises sur supports anciens ; nombreuses couleurs en fonction des granulats.



- Stabilisé

Très bien adapté en site rural. Confortable à la marche. Peu coûteux. Diversité des couleurs (bien entendu, éviter les roses trop marqués). Facilité des reprises. Défaut : sensible au ruissellement donc veiller à sa perméabilité.



- Asphalte

En bi ou tri couches; bien adapté aux voies routières, confortable à la marche; facilité de nettoyage ; nombreuses couleurs possibles; mais reprises visibles.



LES BORDURES

- Les mêmes critères de simplicité et de lisibilité doivent être retenus. Les bordures sont un élément important du cadrage de l'espace, même basses.
- Dans les villages, le caniveau ou une simple bordure fleurie peut constituer une limite entre la chaussée et un trottoir en herbe. Et ici encore, à la simplicité correspondra un moindre coût.



LES TROTTOIRS

- Lorsque les trottoirs existent, bannir les revêtements de sol type goudron.
- Il est nécessaire d'établir une distinction nette entre le trottoir et la chaussée ; c'est la raison pour laquelle il est préférable d'utiliser des matériaux plus clairs pour les trottoirs.
- Si la rue est large, envisager la création d'un trottoir mixte gazon-revêtement avec une transition trottoir-bâti plantée d'arbustes bas et de fleurs.
- Privilégier les trottoirs en herbe pour les espaces publics secondaires (en n'effectuant une tonte que tous les quinze jours pour éviter l'effet « gazon anglais », trop peu champêtre)



LES PLANTATIONS

- Arbres

Importants pour l'équilibre bâti-végétation des bourgs, ils doivent avoir leur place dans la conception même de l'espace public.

Ils permettent de structurer et organiser un lieu, lui donner une âme.



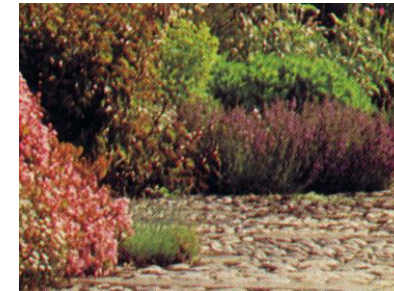
- Arbustes

- Les utiliser pour insérer les objets disgracieux tels poteaux, poubelles, transformateurs, points propres ... ou des objets sans rapport évident à l'environnement : cabines téléphoniques, abris bus...
- A planter en bosquets, ils cassent ainsi la rectitude des rues.
- Ne pas négliger leur intérêt en matière de circulation automobile ; la présence d'arbustes limite la visibilité et donne conscience au conducteur de sa vitesse relative, sauf toutefois à ne pas les planter au centre de la chaussée où ils auraient l'effet inverse, en créant un couloir.



- Fleurs

Vivaces et annuelles en pleine terre, éviter bacs et jardinières



LE STATIONNEMENT

- Eviter le stationnement des véhicules dans les rues.
- Concevoir de petits parkings de proximité (plantés de haies vives, d'arbustes) ; user de l'existence de ruines en bord de route par exemple



LE MOBILIER URBAIN

(Signalétique, mobilier de repos et d'abri, de circulation, éclairage, bacs à fleurs et mobilier de propreté)

- Privilégier la simplicité, garante de discrétion, d'économie et de longévité.
- Tendre à une homogénéité de la ligne du mobilier. Une cohérence à travers les différents éléments permet de développer un caractère identitaire, valoriser une image de la ville ou du village (voire de l'intercommunalité). En présence de sites protégés, consulter l'Architecte des Bâtiments de France.
- Distinguer les espaces publics majeurs telle place d'église des espaces publics secondaires au caractère plus champêtre.
- Lorsqu'il s'agit d'éléments des espaces publics secondaires devant être peints ou lasurés (bois, béton) : retenir un vert qui sera repris sur les différents éléments : cohérence et unité de rigueur. Eviter le bois brun vernis au caractère plus montagnard que de la Limagne.
- Dans tous les cas, veiller à une localisation adaptée :
 - Le mobilier urbain est un service qui possède un caractère structurant de l'espace.
 - Préférer les alignements de mobiliers aux implantations anarchiques multipliant les emprises.
 - Intégrer si possible le mobilier dans des éléments existants : cela permet un gain de place et limite l'accumulation d'objets.
 - Réfléchir aux usages qui sont en vigueur, le mobilier doit répondre aux attentes des habitants.

LA SIGNALÉTIQUE

La signalétique permet de valoriser les potentiels du territoire et d'organiser l'information.

Elle doit être parfaitement lisible et discrète (prendre garde à la multiplication des logos).

Il est nécessaire également de tendre à une cohérence d'un bourg à l'autre. On pourra viser à une harmonie des modèles suivant les types de signalétique et les types d'espaces.

- la signalétique de services

Préférer des panneaux bas à lamelles horizontales sur fond brun ou vert bouteille et écritures blanches, ces modèles étant discrets et particulièrement lisibles.

Les disposer adossées à un mur et accompagnés de plantations.



- La signalétique de police

Tendre à une harmonisation de la signalétique de police pour laquelle l'envers du panneau et les mats seront traités en vert sur tout le territoire.

Aigueperse, au caractère urbain plus marqué, pourrait s'orienter vers une autre couleur (champagne, bronze, bordeaux...).



- La signalétique touristique

Envisager toute action à une échelle dépassant le territoire de la communauté de communes : rapprochement avec d'autres communautés (Randan, Ennezat, Maringues, Riom) dans le cadre de l'Organisme Local de Tourisme (OLT).

- signalétique touristique d'information dans les espaces publics majeurs :

Dans chaque commune, à un point stratégique (espace vert proche d'une intersection, entrée de bourg...), implanter un relais information services (RIS) avec armature bois peint ou lasuré en vert (en cohérence avec le reste du mobilier), couvert de tuiles plates carrées rouges. Une face comportera des indications communales, l'autre des indications intercommunales. La cartographie et les dessins pourront être réalisés par un artiste local ou un graphiste.



- signalétique patrimoniale :
Préférer les plaques murales, d'une composition identique sur tous les bâtiments patrimoniaux remarquables du territoire. Cette signalétique pourra servir de support à un circuit urbain touristique.



- signalétique d'itinéraires de randonnée :
De façon à permettre une homogénéité des équipements de randonnée à l'échelle du département, il est préférable de prendre en compte la Charte Signalétique de Randonnée du Puy de Dôme. Cette charte présente les différents types de signalétique, leur rôle et caractéristiques techniques.



- les panneaux d'information pour la vie associative :

Préférer les vitrines aux panneaux d'affichage libre : vitrine ouvrante à fond magnétique et vitre incassable.
Deux possibilités : une vitrine scellée sur un mur
une vitrine à piètement : dans ce cas, intégrer le pied au sol par des plantations.



LE MOBILIER DE REPOS ET D'ABRI

- Privilégier un mobilier qui s'intégrera à l'environnement existant.
- abris bus en pierre ou parpaings crépis (attention à la couleur!) dans l'environnement bâti ; abris bus peint ou lasuré vert dans les espaces publics secondaires à proximité de végétation.
 - les tables et bancs : préférer également un mobilier qui s'intégrera à l'environnement existant. Il est aussi envisageable d'opter pour le bois. Dans ce cas, choisir un bois clair et non brun verni.



LE MOBILIER DE CIRCULATION

- Distinguer Aigueperse des villages : bornes métalliques discrètes à Aigueperse, bornes en pierre calcaire ou granite au volume irrégulier pour les villages.



L'ECLAIRAGE

- La lumière n'est pas souvent prise en compte lors de la conception d'un espace public. Elle participe pourtant à la perception du lieu, à la compréhension d'un espace, à sa mise en valeur. Il est nécessaire ici de veiller à l'intensité de la lumière, à sa couleur et à son orientation.
- Veiller à choisir des candélabres dont les couleurs sont en accord avec le lieu d'implantation :
 - si l'environnement est végétal, préférer le vert
 - s'il est bâti, préférer une couleur en accord avec les façades (gris, champagne...)



LES BACS A FLEURS ET SUSPENSIONS

- Les limiter au maximum car ils participent à l'accumulation d'objets et n'ont pas un caractère rural. De plus, ils nécessitent des contraintes d'entretien et de coût.
- Eviter le mobilier bois dans les espaces publics principaux.



LE MOBILIER DE PROPETE : POINTS PROPRES ET ORDURES MENAGERES

Le point propre est un élément important et symbolique au niveau local pour mettre en œuvre le développement durable.

C'est la raison pour laquelle il n'est pas utile de le dissimuler.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas s'inquiéter de sa bonne intégration au paysage.

Constitué de plusieurs bacs disposés en alignement, de formes et de couleurs différentes, le point propre ne peut s'intégrer par lui-même.

Les traiter au cas par cas :

- Changer de lieu d'implantation lorsque c'est nécessaire. Préférer l'implantation dans un espace public secondaire. Le point propre doit toutefois être visible, facilement accessible aux voitures et camions de ramassage, posé sur une dalle béton pour faciliter l'entretien ; consulter le règlement de collecte du Syndicat du Bois de l'Aumône chargé des ordures ménagères.
- Privilégier une intégration à l'existant
- User d'éléments d'intégration de type haies, murets, bardages (cache-conteneurs)

Haies : Utiliser la haie lorsqu'il existe à proximité un fond de végétation
Procéder de la même façon qu'avec une haie ornementale *voir fiche n° 13*
Penser à planter quelques arbustes persistants (buis, houx, laurier tin, laurier noble, chêne vert, troène, éléagnus)
Utiliser le fleurissement dans le cadre du concours VVF

Murets: Utiliser le muret lorsque l'implantation se fait dans un espace bien dessiné, aux alignements rigoureux

Bardage : Éviter les bardages trop hauts qui cacheraient complètement les bacs: d'une part, ceux-ci doivent être visibles, d'autre part, une grande dissimulation incite aux dépôts sauvages à côté des bacs.
Préférer les plantations de buissons contre les bardages.
Éviter l'aspect austère des bardages bois brut ou brun vernis (plus montagnard que limagnais), préférer un bardage peint ou lasuré en vert (à l'image du mobilier urbain présent dans l'espace public secondaire).
Éviter les couleurs saturées.

Dans tous les cas, penser à la composition d'ensemble.

Chercher une mise en rapport des bacs avec leur environnement

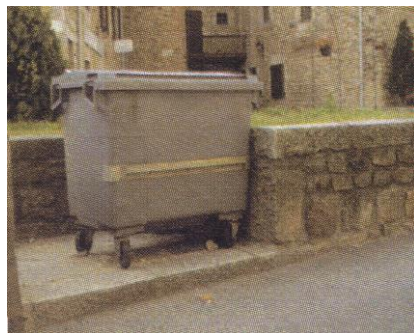


Eviter l'implantation de bacs dans des espaces incapables de les accueillir.

Plutôt que :



Préférer :



Les ordures ménagères: les poubelles seront fondues dans l'environnement végétal ou disposées dans un enfoncement dans les parties bâties



L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE TYOLOGIE ET MATERIAUX

Nous sommes en présence d'une belle diversité d'architecture, urbaine et rurale, de qualité par la simplicité des volumes, l'équilibre des proportions, s'intégrant de manière harmonieuse à l'environnement, diversifiée dans la distribution et les matériaux et dans un bon état général.

Typologie du bâti vernaculaire :

Les fermes

Il en existe différents types, en fonction du statut social de l'exploitant, de l'époque et du lieu d'implantation :

La ferme à éléments groupés

Habitation, grange, étable, pigeonnier, remise.
Organisée sur une parcelle étroite. Bâtiments disposés en alignement ou en L.



La ferme à éléments séparés

Cour et bâtiments plus importants que dans la précédente. Habitation et reste de l'exploitation séparés. Ferme typique de Limagne.



La locaterie. La plus petite. Ferme typique de la Limagne. Habitation et grange-étable en alignement sous un même faitage. Habitation constituée d'une salle commune et d'une chambre. Cour ouverte sur l'extérieur.



La métairie. La plus grande ; taille de la cour et de la grange inhabituelle. Se distingue également des autres fermes par son mode de gestion : exploitation confiée par le propriétaire à un métayer.



La maison vigneronne
Ferme bloc en hauteur, caractéristique de la monoculture. Se distingue aisément : volume trapu sur deux niveaux, estre, auvent.



La maison de maître de la fin du XIXème siècle
Aisément identifiable par son architecture imposante : trois, quatre, voire cinq niveaux; toiture à quatre pans; encadrements d'ouvertures et chaînages d'angles en pierre de taille apparentes.



Les maisons de bourgs

En alignement, accolées les unes aux autres ; façade principale soignée donnant sur l'espace public.



Le pigeonnier

Bâtiment intéressant d'un point de vue architectural et historique. Différentes formes : circulaire, carré, sur piles de bois ... Élément à préserver en priorité.



La tonne

Habitation secondaire, implantée généralement sur les coteaux, servant d'abri pendant la journée au cultivateur. Élément à préserver.



Les matériaux :

- Grande diversité dans leurs types et leur mise en œuvre au niveau des maçonneries et des couvertures.
- Existence de dominantes par secteur sur le territoire.

Les murs :

- Le calcaire : on le retrouve abondamment sur tout le territoire, avec une prédominance sur les coteaux.
- Le pisé : le plus souvent à l'Est du territoire, vers les Varennes.
- Le torchis : plus rare, présent en plaine ; généralement utilisé pour la construction de pigeonniers.
- La brique de terre cuite : à l'Est du territoire.
- Le granite : au Nord-ouest, sur le plateau.

Les couvertures :

- La tuile plate : carrée, de couleur brune tirant sur le rouge, présente sur tout le territoire (a souvent remplacé le chaume que l'on pouvait voir encore il y a une dizaine d'années).
- L'ardoise : sur les maisons de bourg à Aigueperse, elle prend la place de la tuile plate au XIXème siècle.
- La tuile canal : sur tout le territoire, avec une prédominance au Sud.
- La lauze blanche : sur différents bâtiments remarquables, sur les coteaux (église d'Artonne, chapelle d'Andelot à Vensat).



Construction en pisé



Tuile plate brun-rouge



Pierre calcaire et tuiles canal

L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE RESTAURATION

Les façades sont l'objet d'une attention particulière de la Communauté de communes qui envisage de mettre en place une campagne d'aide au ravalement des façades en accompagnement d'une action d'amélioration de l'habitat.

I- CHOIX DE LA RESTAURATION DES FACADES

Les façades

- Elles sont la composante principale d'un village mais aussi la partie la plus visible du domaine privé sur le domaine public. Elles doivent donc bénéficier d'un soin particulier.
- Elles sont sujettes à problèmes récurrents :
 - étanchéité : fissures infiltrantes
 - vieillissement naturel
 - salissure couvrante (pollution ...)
 - jonction avec les toitures : chéneaux, gouttières, zinguerie.
- La mode a voulu que nombre d'entre elles soient décrépies afin de laisser apparaître les appareillages (goût du « rustique »). Mais ceux-ci ne sont pas destinés à être exposés aux intempéries et des problèmes d'infiltration sont à prévoir rapidement.
- Il est donc nécessaire de faire un diagnostic de la façade avant toute intervention :
 - en identifiant les matériaux qui composent le support (moellon, calcaire, brique, pisé...).
 - en déterminant l'état général et les pathologies dont elle souffre.
 - en considérant son environnement.

- Différentes actions peuvent être entreprises :
 - un simple nettoyage
 - un nettoyage suivi d'un badigeon
 - un ravalement en bonne et due forme

Il est préférable, au préalable, de nettoyer la façade ; trois méthodes existent :

- le brossage qui s'effectue à l'aide d'une brosse sur support sec. La façade est ensuite lavée à l'eau claire.
- le nettoyage au jet sous pression qui s'effectue par projection d'eau (la pression est modulable suivant le support). Ce nettoyage permet d'éliminer les salissures de façon rapide, sans risque d'affecter le support.
- le sablage qui s'effectue par projection de gros sable : méthode radicale, agressive, bien entendu inadaptée au nettoyage des crépis. Le sable attaque également la pierre, le grès, le granite. Donc à utiliser avec parcimonie et grande précaution.

Les enduits

- Ils protègent les façades des intempéries; en effet, le pisé est très sensible à l'érosion et la pierre calcaire boit l'eau et s'effrite.
- Ils doivent être réalisés à la chaux qui offre l'avantage d'être imperméable aux projections d'eau et perméable à la vapeur d'eau : l'humidité peut ainsi s'extraire du mur. Ce n'est pas le cas du ciment qui constitue une peau parfaitement étanche et empêche les maçonneries de respirer. La chaux offre par ailleurs un bon comportement au gel, une bonne élasticité et de bonnes isolations thermique et phonique.
- Ces enduits sont composés d'un liant :
 - la chaux (aérienne ou naturelle donc),
 - de sable (qui donne la teinte de l'enduit donc préférer les sables locaux),
 - et d'eau claire.

Mais la chaux existe sous différentes formes :

Chaux aérienne

Roche calcaire pure.
Durcit à l'air par carbonisation (gaz carbonique).
Tout à fait adaptée aux murs anciens.
Se dégrade plus vite que la chaux naturelle.

Chaux hydraulique

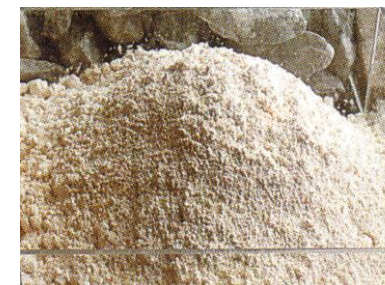
Roche calcaire impure.
Durcit très rapidement au contact de l'eau.
À déconseiller sur bâtiments anciens car l'humidité s'y accumule.

Chaux naturelle

Mélange de chaux aérienne et hydraulique.
Durcit rapidement à l'eau puis à l'air.
Possède toutes les qualités : durable dans le temps, laisse les murs respirer.
Donc préconisée dans la restauration

Chaux artificielle

Mélange de chaux hydraulique et de matières inertes.
Similaire au ciment.
Inadaptée aux bâtiments anciens, en pierre calcaire, pisé, torchis ...
Utilisable sur bâtiments réalisés en parpaings, béton, briques ...



- Il convient de porter une attention particulière à la couleur finale, donc de faire des essais sur échantillons de façon à éviter des roses ou jaunes trop prononcés.
- Un ravalement complet est parfois nécessaire :
 - Lorsque le support est trop altéré :
 - éliminer l'ancien enduit et piquer les joints appareillés.
 - appliquer trois couches successives, chaque couche devant être en partie sèche avant l'application de la suivante. Le gobetis permet l'accrochage, le dégrossi assure la planéité et la finition assure protection et décoration. Différentes finitions sont possibles : grattée, brossée, peignée, lissée, jetée, talochée. L'enduit traditionnel est lissé à la truelle. L'emploi d'un colorant est possible lors de la couche de finition. Choisir alors un colorant naturel (couleurs sobres) plutôt qu'un colorant de synthèse (couleurs très prononcées). Deux techniques existent : colorer dans la masse ou réaliser un badigeon en surface, fait de lait de chaux coloré. De nouveau ici, préférer les teintes de gris, d'ocres jaunes. Appliquer le badigeon lorsque la couche de finition est encore fraîche.
 - coût approximatif : 70 € / m².
 - Lorsque le support est sain, c'est à dire non soufflé :
 - l'application d'un badigeon après nettoyage suffit.
 - ajouter un additif (colle) de façon à ce qu'il accroche à l'enduit.
 - coût approximatif : 40 € / m².

Cas des appareillages de moellons de pierre en lits réguliers non destinés à être enduits

Il est préconisé de :

- nettoyer à l'eau en brossant la pierre.
- piquer les joints.
- jointoyer les pierres à la chaux au nu du parement.
- réaliser des joints beurrés c'est à dire laissant affleurer les pierres les plus avancées.
- il est ensuite possible d'appliquer un badigeon sur la façade.
- coût approximatif : 50 € / m².



La couleur

- En premier lieu, les couleurs des maçonneries et couvertures sont celles qui priment dans le paysage : ce sont les plus visibles en vues éloignées et celles qui marquent l'harmonie chromatique d'un bourg. La couleur des façades notamment est essentielle. C'est la raison pour laquelle celle-ci doit se fondre dans les teintes pré-existantes de l'environnement et du bâti local. En effet, l'architecture vernaculaire est bien intégrée au site parce qu'elle utilise des matériaux locaux. Or, le paysage du territoire commence de ce point de vue à subir des déséquilibres importants : les couleurs des nouvelles habitations ne respectent pas cette règle.
- En second lieu, il est nécessaire de ne pas négliger les couleurs des menuiseries. Il est tout à fait envisageable voire souhaitable ici d'utiliser des teintes colorées, sous deux réserves : que ces teintes ne soient pas saturées (leur apporter une touche de gris qui les adoucira) et les choisir en cohérence avec celle de la façade. Si l'enduit est clair, possibilité de menuiseries foncées, réciproquement, si l'enduit est foncé, préférer des menuiseries claires.
- Enfin, proscrire le blanc pur sur tout le territoire et pour tous les matériaux.

Le respect de ces trois préconisations quant à la palette chromatique traditionnelle permettra l'insertion optimale du bâti au paysage.

Il est donc important d'observer les teintes d'un site avant toute proposition de teinte pour un enduit de façade, pour des tuiles ou pour des menuiseries.

Il est possible de réaliser une fresque ou un trompe-l'œil donnant sur l'espace public. Dans ce cas, l'envisager pour habiller en partie un lieu rendu monotone par un mur aveugle.



Exemple de traitement des menuiseries à Aigueperse.
Noter l'emploi de menuiseries foncées sur du crépi clair et réciproquement
Cette différence de teinte de crépis n'est en revanche pas souhaitable dans les villages.

Camaïeu de teintes existant dans les villages



Les ouvertures et menuiseries

- Fenêtres composées de deux ouvrants
 - Vantaux constitués au minimum de trois carreaux chacun ; utilisation de plus en plus fréquente de fenêtres PVC.
 - Éviter la perte d'un caractère identitaire par la disparition des petits bois.
 - Éviter vernis et couleurs saturées.
- Majorité de volets persiennés
 - Mais également présence de volets constitués de lames verticales pleines, souvent découpés au centre supérieur d'un cœur ou d'un losange.
 - Utilisation de plus en plus répandue du volet roulant plein en PVC, dont le principal défaut, quand il est clos, est de constituer une paroi opaque blanche peu discrète quand le soleil donne. Préférer alors les persiennes métalliques plus adaptées au territoire et facilement recouvertes d'une peinture.
 - Éviter vernis et couleurs saturées.
- Portes peintes de la même couleur que fenêtres et volets
 - Ni vernis ni couleurs saturées.

II- CHOIX DU TRAITEMENT DES RUINES

La ruine peut être utilisée habilement :

- en faire un élément agréable à l'œil et à l'environnement (aire de repos et de rêverie, avec abord engazonné par exemple).
 - transformation en un véritable élément d'insertion au paysage, d'un parking par exemple.
 - en cas extrême de démolition, récupérer les matériaux en acquérant la ruine (en vue d'autres restaurations).
- Cf. cas de la carrière de Chaptuzat : l'exploitation est arrêtée. Ce lieu pourrait être aménagé et transformé en site touristique.

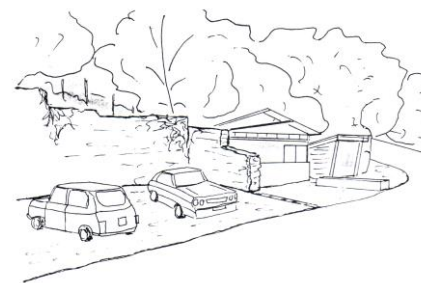
Exemple de ruine agréablement utilisée à Bussières



Exemple d'intégration au paysage envisageable à Chaptuzat-Haut :



Un parking
sauvage
obstrue
l'accès au
lavoir.



Mieux vaudrait
un parking
autorisé adossé
au mur en ruine
et dégagant
de ce fait le
lavoir.

HABITATIONS NOUVELLES

Objectifs :

- insertion au paysage
- identité du territoire
- sensibilisation des habitants

Rappel du diagnostic :

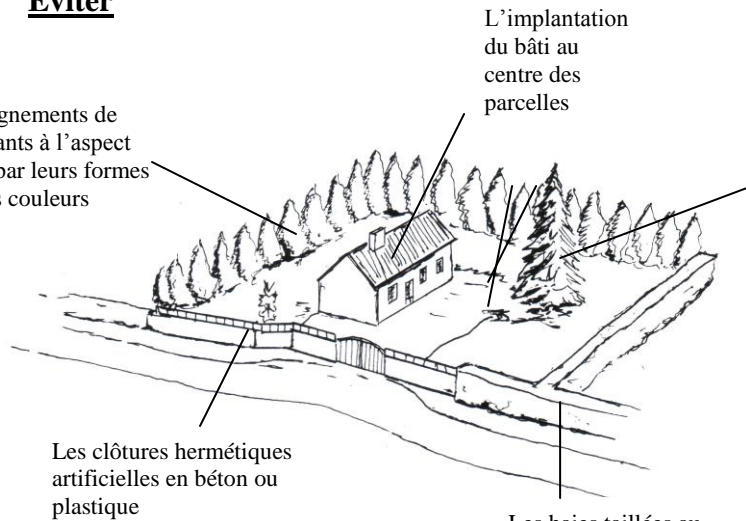
- L'habitat nouveau ne possède généralement pas de rapport avec le bâti traditionnel, ni par son implantation, ni par sa forme, ses couleurs et n'est donc pas d'emblée intégré au paysage.
- Les conséquences sur le paysage peuvent être fortement négatives aussi bien en vue éloignée : silhouettes de villages qui s'allongent le long des voies, perte d'homogénéité de couleurs..., qu'en vue rapprochée : mise en rapport avec l'espace public, problème de clôtures ...

Préconisations :

- S'adresser aux organismes conseils compétents.
- Privilégier les caractéristiques de construction traditionnelle locale en utilisant les fiches conseils de la charte concernant l'architecture vernaculaire locale :
 - Éviter les remblais qui surélèvent le bâti. Construire de plain pied.
 - Toiture à deux pans
 - Ouvertures rectangulaires en hauteur
 - Proscrire le blanc pur pour les menuiseries, préférer le gris clair, qui réfléchit moins la lumière et est donc plus discret
 - La couleur d'une façade marque fortement le paysage. C'est la raison pour laquelle celle-ci doit se fondre dans les teintes existantes de l'environnement paysager global et du bâti vernaculaire, naturellement bien intégré au site car constitué de matériaux locaux. Pas de blanc pur non plus pour les façades ni de couleurs saturées.
 - Considérer le végétal comme outil d'insertion du bâti dans le paysage. Utiliser les *fiches conseils n° 11, 13, 14* concernant les plantations.
- Utiliser le préverdissement (anticiper l'urbanisation future par des plantations d'arbres d'alignement et haies qui structureront et habilleront le lotissement).
- Respecter les certificats de conformité des constructions nouvelles.

Éviter

Les alignements de persistants à l'aspect rigide par leurs formes et leurs couleurs



L'implantation du bâti au centre des parcelles

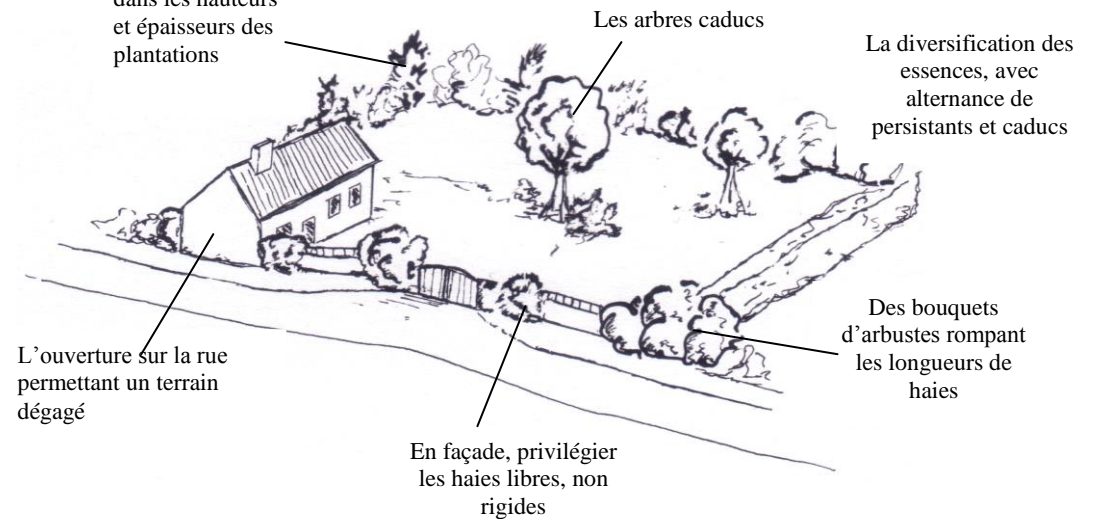
Les résineux de grande taille trop voyants

Les clôtures hermétiques artificielles en béton ou plastique

Les haies taillées au fil, rigides

Préférer

Les alternances dans les hauteurs et épaisseurs des plantations



Les arbres caducs

La diversification des essences, avec alternance de persistants et caducs

L'ouverture sur la rue permettant un terrain dégagé

Des bouquets d'arbustes rompant les longueurs de haies

En façade, privilégier les haies libres, non rigides

BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS

Objectif : insertion paysagère

Rappel du diagnostic :

- Le territoire de la CCNL est largement pourvu de bâtiments agricoles et industriels. Ces bâtiments ont donc des effets sur le paysage :
 - en vue lointaine ou rapprochée, depuis les axes de circulation
 - sur le bâti existant antérieurement : silhouettes de bourgs
 - sur les lignes de structures de la plaine comme des coteaux.
- Il faut donc considérer l'environnement du lieu d'implantation, l'implantation même du bâtiment et ses caractéristiques propres, et traiter ces bâtiments au cas par cas.

Préconisations:Préconisations quant à la relation avec la végétation

Lorsqu'il existe une végétation bien développée.



En plaine où les vues sont rasantes et dégagées, éviter toute végétation et ou implantation de bâtiment qui attirent l'œil.



Profiter de la présence de végétation en la prolongeant (plantation de bosquets, haies) pour adoucir la silhouette du bâtiment et en dissimuler tout ou partie. Entretien l'existant (taille, suppression des arbres morts, remplacement ...)

Associer le végétal au minéral (bâti) sans le camoufler. Utiliser des essences adaptées au site cf. *fiche conseil n°13*, ne pas les planter en ligne mais en bosquets.

Bâtiment implanté sur une crête



Éviter les implantations en ligne de crête car elles modifient les silhouettes naturelles des sites et exposent les bâtiments aux intempéries.



Privilégier les flancs de collines.

Préconisation quant à la relation avec la structure du paysage



Bâtiment en rupture avec les lignes directrices du paysage. Situation accentuée par les volumes et couleurs du bâtiment.



S'inscrire dans les lignes de force du paysage :

- utiliser la végétation qui casse la taille excessive du bâtiment
- éviter les couleurs qui tranchent avec l'environnement

Proximité d'un village :

Les silhouettes de bourg sont pour la plupart homogènes et équilibrées dans leur composition générale, dans l'alternance bâti-végétation, dans la gamme chromatique harmonieuse du bâti. Un bâtiment agricole peut en affecter la silhouette par sa dimension et ses couleurs.



On portera donc une grande attention aux types de matériaux, aux couleurs, aux volumes et à l'orientation du bâtiment de façon à ce qu'il s'intègre bien au bâti déjà existant. L'implantation finale résultera d'un compromis entre ces éléments et les contraintes techniques liées à l'activité (gabarit des engins, bien-être animal, climat, terrain disponible, réglementation ...). Ici aussi, penser bien entendu à utiliser la végétation de façon à intégrer le bâtiment et à casser les dimensions (en évitant comme partout les résineux et les haies homogènes taillées).

- Matériaux

- Sur le territoire, beaucoup de bâtiments agricoles sont destinés au stockage et construits d'un bardage métallique lui-même soutenu par une structure métallique.
- Or, il est tout à fait envisageable aujourd'hui de construire ce type de bâtiment en bois. Le bois vieillit bien et possède désormais la même capacité à résister au temps que le métal.

Afin de compenser une partie du surcoût de la construction en bois, la région Auvergne encourage financièrement ces projets (structure, bardage et aménagements intérieurs). En complément, une cellule spéciale regroupant la Région, les Chambres d'agriculture, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, le Conseil en architecture, urbanisme et environnement, les constructeurs ... a été mise en place.

- Couleurs

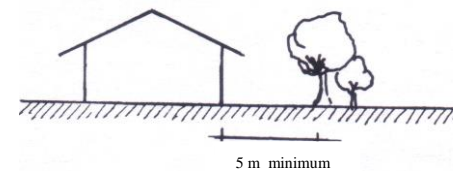
- Préférer les couleurs sombres, bannir les couleurs saturées, claires ou agressives.
- Privilégier les colorations de façades en rapport avec la teinte des pierres et des sables locaux. Ces territoires sont faits de cultures diverses donc de couleurs diverses (maïs, blé...) ; les bâtiments n'en seront que mieux intégrés.

- Couverture

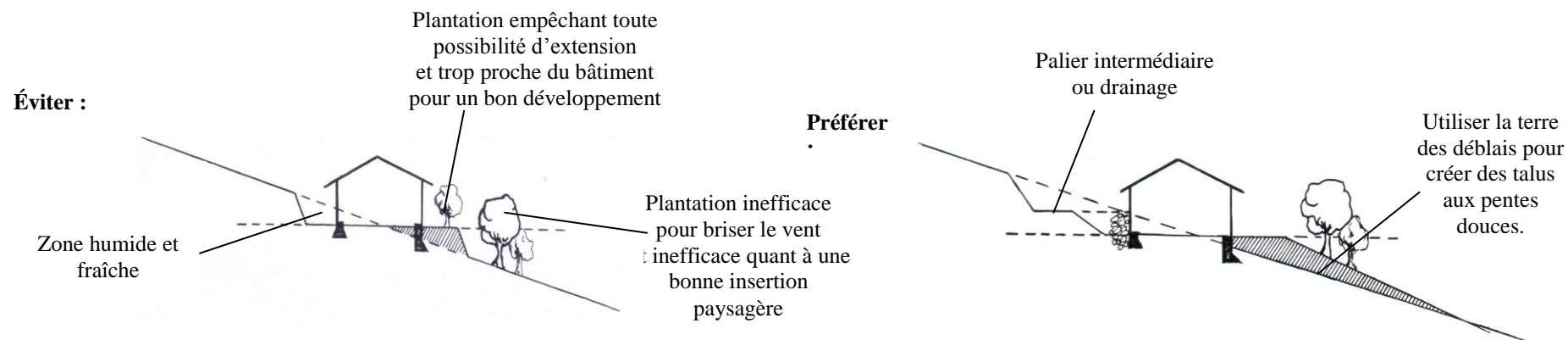
- Problème particulier des couvertures en éternit ciment : la teinte dans la masse reste onéreuse et son résultat ne répond pas toujours aux espérances.
- Il est peut-être ainsi préférable d'acquérir des tôles d'une teinte naturelle et d'appliquer ensuite une solution au sulfate de fer (couleur rouge) ou au manganèse (couleur brun foncé). Attention, le traitement de surface doit être fait avant la pose, sinon il n'y a plus la garantie décennale du constructeur.

- En matière de plantations

- Entretenir la végétation existante.
- Utiliser la végétation existante en la prolongeant.
- Créer des bosquets plutôt que des alignements rigides le long des bâtiments en modulant les formes et les couleurs. Si un effet brise-vent est recherché, la plantation sera homogène en hauteur et perméable (feuillus).
- Eviter bien entendu les résineux mais aussi ceux des caducs aux racines puissantes et à forte consommation d'eau qui maltraitent les fondations (les peupliers par exemple). Pour un effet brise-vent, privilégier une plantation homogène en hauteur et perméable (feuillus). Voir fiches conseils n° 12 et 13



- Lors d'implantation sur des terrains pentus :



Autres conseils:

- Bâtir
 - Envisager des extensions possibles.
 - Penser à casser les volumes en utilisant les plantations denses d'espèces locales, en bosquets.
 - Développer et faire respecter les certificats de conformité des travaux exécutés.
- Utiliser les outils adaptés
 - Dans le département du Puy de Dôme, une convention a été signée entre le CAUE et la DDAF afin d'élaborer une action concertée visant à l'amélioration des difficultés liées aux bâtiments agricoles. Ainsi, un architecte du CAUE est-il spécialement affecté à cette problématique. S'adresser donc au CAUE lors de la construction de nouveaux bâtiments.
 - Par ailleurs, l'Etablissement Départemental de l'Elevage (E.D.E) conseille et réalise les projets de construction
 - Pour les plantations, la Chambre d'Agriculture Départementale conseille sur les plantations de haies.
 - Pour les activités autres qu'agricoles, utiliser la Charte de Qualité des Espaces d'Activités du Puy de Dôme, relative à une bonne insertion de l'économie dans l'environnement et à l'organisation de l'activité économique sur le territoire.

AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS

Objectifs : - insertion paysagère - promotion touristique
- sensibilisation des habitants

Préconisations:

- Sur tout le territoire, privilégier les plantations en pleine terre plutôt qu'en bacs et jardinières non seulement pour une meilleure insertion paysagère mais aussi pour un moindre coût
- Dans les villages :
 - Utiliser le végétal en entrées de bourg sous forme de bosquets d'arbustes à bon développement et fleurs afin de créer un « effet de porte ».
 - Faire descendre les massifs en pente douce vers une aire engazonnée plutôt que de les cerner de murets.
 - D'une manière générale, préférer l'engazonnement aux minéraux trop rudes ; le végétal adoucit les surfaces et assure une bonne transition entre espace public et espace privé. Veiller toutefois à l'utilisation de ces espaces engazonnés (hors du stationnement des véhicules) et ne pas chercher l'effet gazon anglais, qui nuirait au caractère champêtre.
- Cas particulier d'Aigueperse, au caractère urbain plus marqué
- Au contraire, ici, utiliser des murets pour délimiter les massifs de pleine terre et prévoir un traitement minéral des sols pour affecter distinctement les
- Différents espaces. Réfléchir à l'utilisation des serres de la Maison de Retraite : entreposer de grands bacs garnis d'arbustes estivaux (ex.lauriers-roses)
- Utiliser les cahiers des charges lors de la création ou de l'extension de bâti
- Conserver les talus de voies de chemins de fer végétalisés quand ils le sont et planter les autres, notamment entrées est et sud d'Aigueperse *voir fiche n°14*
- Quant à la composition des massifs, à l'achat et la mise en place des végétaux, deux démarches sont possibles : confier toutes ces opérations à un sous-traitant ou les coordonner au niveau de la CCNL et des communes (ex. achats groupés intercommunaux et mise en place communale...)

ARBRES D'ALIGNEMENT ET ISOLEES :

Objectifs : - identité du territoire

Rappel du diagnostic :

D'une importance capitale pour l'attrait du bourg et pour l'équilibre bâti-végétation, l'arbre doit avoir sa place propre dans l'espace public dès la conception du projet.

Préconisations :

- Moyens :
 - Utiliser les noyers en plaine et les fruitiers sur les coteaux.
 - Une seule essence pour les alignements, sans alterner.

- Conseils pratiques : l'arbre nécessite des soins particuliers lors de la plantation et de l'attention ensuite :
 - Lui laisser la place de se développer dans le temps ; prendre du recul par rapport au bâti.
 - Eviter les emplacements où sont présents des réseaux souterrains (place des racines) et aériens (pour limiter les tailles à répétition).
 - Prévoir un trou de plantation de grande taille : 2 à 3 m² est l'idéal, et apporter de la bonne terre.
 - Tailler les branches et les racines, « praliner » celles-ci, c'est à dire les tremper dans une boue.
 - Disposer un tuteur efficace du côté du vent dominant
 - Veiller à ce que le collet sorte de terre
 - Veiller à l'aération des racines et utiliser des engrais adaptés à l'arbre (apport de fertilisant aux racines par la mise en place de tuyau aérien).
 - Arroser copieusement
 - Protéger le tronc (des animaux, voitures ...)
 - Par la suite :
 - Effectuer des tailles douces et penser à la protection sanitaire
 - Assurer un approvisionnement en eau (problème des routes cimentées ou goudronnées : ne pas imperméabiliser le sol)
 - Ne pas surcharger les racines (le collet doit sortir de terre), ni les sectionner.

Essences à privilégier :

- Amandier
- Chêne pubescent
- Merisier
- Noyer : - Le noyer dit « noir » (*juglans nigra*), 30-40m, résiste mieux au gel
- Le noyer dit « commun » (*juglans regia*), 15-25m, est un excellent arbre d'alignement, fournissant un bon bois et de l'huile
- Prunier - Sol calcaire : mirabelles
- Sol silico-argileux : reines-claude
- Sol argileux: quetsches
- Tilleul

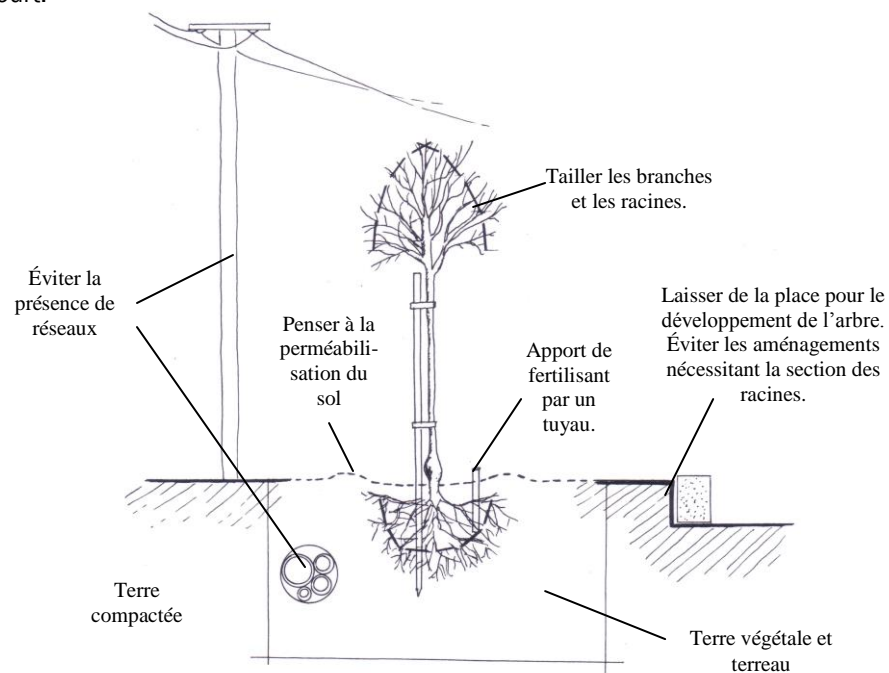


Laisser à l'arbre la place nécessaire à son plein développement

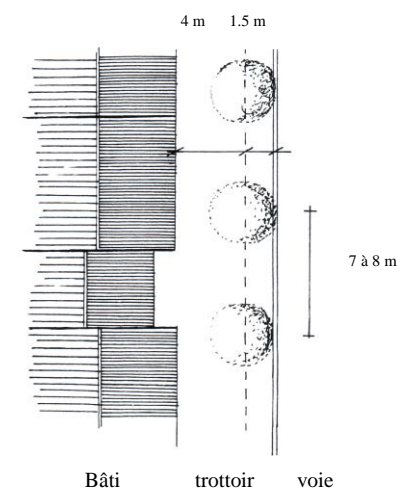


Fruitiers : privilégier les essences anciennes, qui limitent les traitements.

Merisier, noyer et tilleul présentent un tronc élancé quand ils sont utilisés en futaie mais sont des arbres majestueux en isolés, développant alors une large cime sur un tronc court.



Distances à respecter :



LES HAIES

A. LEURS RÔLES

La haie peut remplir différentes fonctions très utiles au territoire de la communauté de communes. Ces différentes fonctions peuvent agir isolément ou de façon complémentaire.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

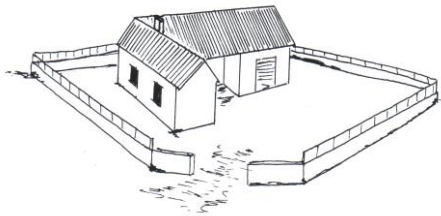
La haie agrmente le paysage par ses formes, ses couleurs mais surtout par son excellente faculté d'intégration. Ses qualités peuvent être mises à profit pour l'insertion de tout bâtiment et la création d'ambiances (notamment le long des routes, clairières et ruisseaux).

1- L'insertion des bâtiments dans le paysage

Qu'ils soient anciens ou nouveaux, habitations ou outils de travail, les bâtiments du milieu rural s'intègrent au paysage par la végétation. Cette intégration est d'autant plus efficace que des essences indigènes respectant l'identité du territoire sont choisies.

La dimension de la haie est bien évidemment adaptée au bâtiment à intégrer : utiliser des haies vives laissées libres ou taillées pour les habitations et des haies à taillis pour les bâtiments agricoles et industriels de hauteur raisonnable.

Plutôt que :

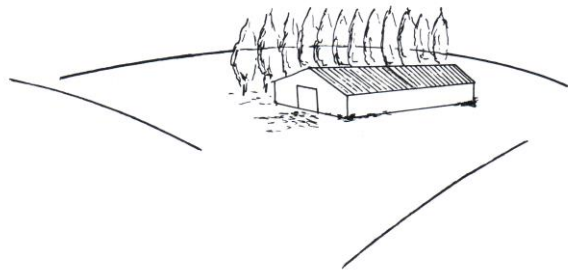


Maison et jardin peu intégrés.
Situation que l'on retrouve partout
en France.

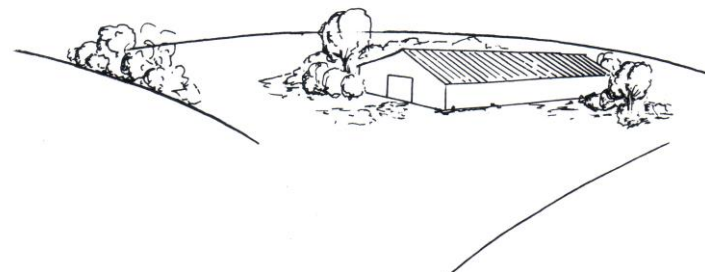
Préférer :



Rechercher plutôt ce type
d'intégration. Situation respectant
l'identité du territoire.



Bâtiment agricole. Éviter les plantations monotypes en alignement.



Le mélange des essences et les plantations non régulières assurent le caractère champêtre et permettent d'effacer plus efficacement la présence du bâtiment dans le paysage.

*cf . fiche n ° 9 pour les habitations
fiche n ° 10 pour les bâtiments agricoles et industriels.*

2- Haies le long des chemins et le long des berges

Créer une ambiance apaisante, intimiste, créer l'équilibre général du lieu, cadrer les vues : toutes ces actions concernent les effets d'une plantation de haies. Elles permettent également de limiter les rafales de vent, de créer de l'ombre et d'accroître le caractère champêtre utile à la promotion touristique.



Espace de détente et de promenade à l'ombre.

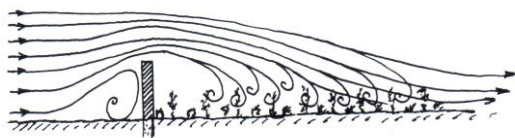


La haie cadre les vues et dessine le paysage par la trame végétale qu'elle compose.

AMELIORATIONS ECOLOGIQUES

1- La haie et le vent

Le vent a des conséquences sur les cultures (verse, effet de foehn) et les animaux. Les haies brise-vent améliorent les productions végétale et animale. Elles protègent également les habitations et les bâtiments. L'effet brise-vent dépend des dimensions mais aussi de la perméabilité de la haie.



Une haie brise-vent est efficace par sa hauteur mais également par sa perméabilité: En effet, une haie imperméable déclenche l'accélération des tourbillons d'air.



Une haie efficace est une haie perméable. Elle freine le vent sans le dévier, sans créer d'accélération nuisibles. Une haie efficace offre une distance de protection de l'ordre de 10 à 20 fois sa hauteur et un mur imperméable de 2 à 5 fois.

L'efficacité est encore accrue par la largeur de la haie. On peut tendre à éliminer quasiment le vent qui s'y engouffre.

Il est recommandé pour les plaines mollement ondulées comme la plaine du Nord Limagne de planter à proximité des sommets et perpendiculairement aux vents dominants. Notons que l'emplacement au haut des sommets permet d'ailleurs d'accroître en vue lointaine la perception d'une trame végétale dans les champs. Si la haie est orientée Est-ouest, il s'agira de limiter sa hauteur pour éviter une ombre portée trop importante sur la culture voisine.

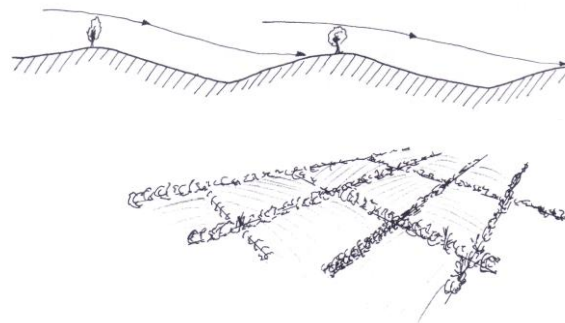
Éviter :



Lors de plantations dans de vastes champs, un maillage fermé peut être constitué.

Des haies efficaces permettent également une plus grande stabilité thermique : un « micro climat » s'installe par une absorption supplémentaire à celle du sol de l'énergie emmagasinée tout au long de la journée. La haie la redistribue la nuit par infra rouge.

Préférer :



2- La haie et l'eau

Les remembrements ayant éliminé la végétation et les techniques agricoles imposant des sillons de plantation dans le sens de la pente entraînent (débit plus vitesse) un ruissellement excessif des eaux de pluie, sans grande pénétration dans le sol. Les haies permettent de freiner ce ruissellement. Elles améliorent également l'alimentation des nappes phréatiques, limitent les crues, limitent l'érosion des terres et filtrent les produits transportés par l'eau.

Ces effets positifs sont nettement amplifiés par la création de talus avec fossé comme ci-contre :



Le long des berges, outre le fait de limiter l'érosion, les haies, alignements d'arbres et plantations diverses sont indispensables à la faune aquatique (ombre, abri etc).

3- La haie et la faune

La haie favorise la bio diversité et l'équilibre faunistique. Plus la haie est dense et fournie, plus elle est peuplée. Elle est une zone d'abri (hibernation, nidification, terriers) et d'alimentation pour un grand nombre d'espèces (insectes, oiseaux, reptiles, mammifères).

4- La haie productive

Bois de chauffage (100m de haies fournissent environ un stère de bois), bois d'œuvre, bois de travail pour la ferme. Mais aussi production de pâte à papier. Production de fruits (à noyaux, à baies, secs).

Un aspect négatif de la haie

la haie concurrence les végétaux qui vivent dans sa proximité sur une bande large d'environ une fois sa hauteur. C'est notamment le cas pour les grandes cultures. Rappelons toutefois qu'elle protège ces mêmes cultures du vent sur une distance d'environ 15 fois sa hauteur.

LES HAIES

B. LES DIFFERENTS TYPES DE HAIES

Chacun de ces types possède des particularités adaptées à différentes fonctions.

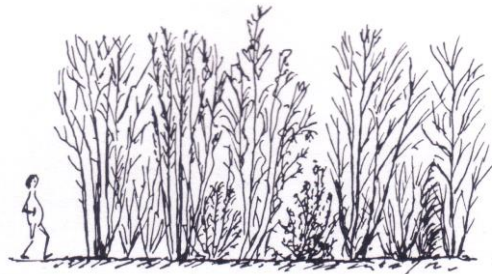


1- haies à buissons

À un ou deux étages, formées d'arbustes caducs, persistants, à fleurs, à fruits et d'une strate herbacée.

Elles peuvent être taillées ou laissées libres.

Elles sont destinées à clôturer les bocages du plateau ou à servir de limites de propriété (notamment habitations).



2- haies à taillis

Composées d'arbres ou d'arbustes menés en taillis, agrémentées de buissons et d'une strate herbacée.

Elles sont destinées à briser les vents de façon à protéger de petites parcelles.

Elles peuvent être utiles également sur les coteaux pour limiter l'érosion de la terre et les crues.



3-haies à taillis et futaies

Deux ou trois étages.

Composées d'arbres de haut jet, de taillis et d'arbustes buissonnants.

Particulièrement efficaces en utilisation brise-vent.

Bien entendu, cet inventaire n'est pas exhaustif et de multiples combinaisons peuvent être créées.

LES HAIES

C. CHOIX D'ESPECES

HAUT JET

- Aulne glutineux 25-30m
Terrain humide
- Bouleau verruqueux 20-25m
Lumière
Résiste au gel et à la forte chaleur
- Frêne commun 30-35
Terre humide
Ombre mi-soleil
- Merisier 20-25m
Sol argileux et humide
- Robinier faux acacia 20-30m
Soleil
- Saule blanc 20-25m
Ambiance humide
Tilleul 20-30 m



Saules
blanc

CEPEE

- Alisier terminal 15-20 m
Calcaire
Soleil
- Amandier 6-8m
Calcaire
Soleil
- Cerisier Ste Lucie 2-6m
Sol silice-argileux, non calcaire, frais,
perméable
- Charme
Ombre
- Sorbier des oiseleurs 10-12m
Résistant au gel
Peu exigeant quant à la qualité du sol
Idéal lisière de « timbre poste »
- Erable champêtre 7-10m
Versant sec et bien exposé
- Mûrier blanc 15m
Calcaire
- Noisetier - coudrier
Soleil
- Poirier sauvage 20m maxi
Sol léger et calcaire
Coteaux bien exposés
- Sureau noir 10m
Sol frais
Mi-ombre



amandier

ARBUSTES BUISSONNANTS

- Buis 1-6m persistant
Sol bien drainé
- Cornouiller variété cormus mas
moins
De 2 m
Sols pauvres
Soleil
- Genêt
Sol non calcaire, sablonneux, l
drainé
Soleil
Pentes, terrains difficiles
- Églantier
- Eleagnus 1,5-3m persistant
Facile, croissance rapide
Soleil
- Houx 1-8m persistant
Sol riche et frais
Soleil ou ombre
- Prunellier 4m
- Ronce

Sorbier des
oiseleurs



Genêt